

# Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 17 Octobre 2019

---

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 17 Octobre 2019 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V. Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

**Présents :** Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Claude DELLION, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mme Isabelle MARTIN, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mr Christian MONIN, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Alain BEAUNIER, Mr Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mr Thierry BRIQUET, Mme Nadia MARTIN, Mr Hubert DECAUDIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Bernard SALIGOT (suppléant de Mr Éric BUTTET), Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

**Absents excusés et représentés :** Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Christian MONIN, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Monique PICARD a donné pouvoir à Mme Claudette THOMAS, Mr Jacques GRISARD a donné pouvoir à Mr Pascal DROUIN, Mme Chantal PONTLEVE a donné pouvoir à Mr Claude LELIEVRE.

**Absents excusés:** Mme Sophie VRAI, Mr Frédéric NERAUD, Mr Edouard GARREAU.

**Mme Sylvie COSTA est élue secrétaire de séance.**

Assistaient à la réunion :

Mme Anne-Rita MERMILLOD, élue de la commune de Préfontaines.

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS, DGS, Mme Emilie NARGEOT, Responsable administrative.

Le procès-verbal du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## SOMMAIRE

<b>1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE</b> .....	<b>4</b>
A. PROJET SUR L'ECO PARC : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AVANCEMENT DE CE PROJET .....	4
<b>2. ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>5</b>
A. MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CC4V (Délibération n°2019/10/01).....	5
B. ADOPTION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE (Délibération n°2019/10/02).....	6
<b>3. FINANCES</b> .....	<b>7</b>
A. FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2019 SUITE A L'APPROBATION DU RAPPORT 2019 DE LA CLECT (Délibération n°2019/10/03).....	7
B. MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE DE FERRIERES (Délibération n°2019/10/04).....	8
C. CONTRIBUTION SDIS A LA CC4V : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SA REPRISE PAR LA CC4V EN 2020(Délibération n°2019/10/05).....	9
<b>4. CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME</b> .....	<b>11</b>
A. ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE INTEGRATION A LA CC4V DE L'OFFICE DE TOURISME SYNDICAT D'INITIATIVE (OTSI) DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2019/10/06) .....	11
B. ACCORD DE PRINCIPE POUR UN DEMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2019/10/07).....	12
<b>5. VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>12</b>
A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V : REDEFINITION DE LA COMPETENCE « LOGEMENT ET CADRE DE VIE », AJOUT DE DEUX COMPETENCES FACULTATIVES (Délibération n°2019/10/08).....	12
<b>6. PERSONNEL</b> .....	<b>13</b>
A. MISE EN ŒUVRE DE FORMATIONS EN INTRA AVEC LE CNFPT ET AUPRES D'AUTRES ORGANISMES (Délibération n°2019/10/09).....	13
<b>7. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION</b> .....	<b>13</b>
1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT. ....	13
<b>8. TRAVAUX COMMISSIONS</b> .....	<b>14</b>
1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT .....	14
2) Finances – Monsieur Maxime CANELA .....	15
3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND.....	15
4) Culture – Patrimoine & Tourisme .....	16
5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD.....	16
6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT .....	16

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace– Madame Sylvie COSTA .....	16
8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE.....	17
9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD .....	19
<b>9. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>19</b>

## 1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

### A. PROJET SUR L'ECO PARC : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AVANCEMENT DE CE PROJET

*La CC4V fait partie des 2 derniers candidats, sur 5 au départ, en liste pour ce projet.*

*Monsieur Larcheron détaille les estimations financières de ce projet projetées.*

#### 1<sup>ère</sup> proposition : Montant minimum :

*Sans liaison directe avec la RD2007= 6 485 756€*

*Toutes les dépenses effectuées par la CC4V : Etudes et diagnostics, Acquisition du foncier avec la SAFER, Frais d'acquisition et de gestion, Mises en état des sols avec les honoraires et les sondages, Archéologie préventive (0,50€/m<sup>2</sup> X 40 ha soit 200 000€), les honoraires techniques sur les travaux et la compensation agricole (300 000€).*

*- Déviation du CV21 : 1<sup>ère</sup> phase= 1 067 000€ et 2<sup>ème</sup> phase= 464 000€*

*- Elargissement du pont (option envisagée non retenue pour l'instant)*

*- Réfection du chemin forestier (n'a pas lieu d'être faite si déviation)*

*- Adductions de réseaux publics jusqu'à la ZAC (7 méga watt à acheminer : estimée par Enedis entre 700 000€ à 1 000 000€)*

*-Aménagement à l'intérieur de la ZAC : Réalisé par VAILOG*

*- Voirie à créer le long de l'autoroute : 2 874 000€*

*- Honoraires de Maître d'ouvrage*

*-Aléas (2% des travaux)*

*+ Subvention CD45 = 427 000€*

*+ Subvention DETR = 170 000€*

*Monsieur Larcheron indique que le terrain (40ha) devrait donc être vendu pour 6 485 756€ si la 1<sup>ère</sup> proposition est retenue.*

*A la demande de Monsieur Bouquet, il indique que cela fait environ 16€/m<sup>2</sup>.*

*Les terrains devraient être cédés sans soulte.*

#### 2<sup>ème</sup> proposition : Montant Maximum :

*Liaison avec la RD2007 = 9 791 255€*

*Les plans de la déviation envisagée dans le cadre de l'installation de l'entreprise de e-commerce sont projetés aux conseillers.*

*Une étude de circulation a été faite car, comme Monsieur Larcheron le rappelle, cette entreprise apporterait 1700 emplois (200 cadres, informaticiens, techniciens, électro-mécaniciens...) donc il y aurait beaucoup de monde sur la route mais cela resterait gérable. L'idéal pour la CC4V serait de faire la liaison*

*directe avec la départementale, en accompagnement avec CAP Loiret, qui réalisera le Dossier de consultation des Entreprises. La région s'est engagée à accompagner la formation du personnel. Une étude a été faite, il y a environ entre 20 000 et 25 000 demandeurs d'emploi dans le secteur.*

*La 1<sup>ère</sup> installation de l'entreprise se ferait sur 1 partie des 40 ha. L'entreprise aurait une taxe d'aménagement à payer au département (environ 2 millions d'euros) mais pas à la commune car une ZAC sera créée.*

*Une réunion a eu lieu à Vaugouard avec le promoteur immobilier et l'entreprise durant laquelle le Sous-Préfet a fait une bonne intervention en faveur de ce projet.*

*Monsieur Devin fait remarquer que l'autoroute est un atout pour la CC4V.*

*Monsieur Larcheron indique que la CC4V ferait la liaison jusqu'au rond-point qui ne sera pas à retoucher selon Cap Loiret, contrairement aux craintes du départ. En cas de modification, tous les travaux d'aménagement du rond-point seraient pris en charge par le Conseil départemental.*

*Le projet mûri depuis juin 2019. Les prévisions de CFE pour les années à venir n'ont pas été estimées mais cela peut être demandé à Loire et Orléans éco.*

*Le début d'activité se ferait d'ici 2 ans si la CC4V et les instances de l'Etat en donnent la garantie sauf que se pose la question de la reconnaissance archéologique. Monsieur le Préfet a demandé, par courrier au ministère de la cohésion territoriale et au ministère de l'industrie, une dérogation mais « Territoire d'industrie » ne permet pas de déroger à ces recherches.*

*En 2009, Monsieur Gardia avait écrit pour savoir s'il y avait besoin de recherches archéologiques mais n'avait eu aucune réponse. La DRAC avait indiqué que l'absence de réponse dans les 2 mois de Monsieur le Préfet signifiait qu'il n'y avait pas de suite à donner.*

*Le 12 juin 2019, Monsieur Larcheron a écrit de nouveau à ce sujet et n'a pas eu de réponse non plus.*

*Suite à une réunion à la Sous-Préfecture de Montargis, la DRAC a dit qu'il y aurait des recherches archéologiques. Cela peut être un point bloquant pour l'entreprise car s'il y a un risque, ils ne le prendront pas.*

*Le Préfet a informé que les services de l'Etat interviennent en priorité sur ce projet et que d'ici une dizaine de jours il y aura des personnes sur le chantier. Les reconnaissances devraient être faites d'ici la fin d'année.*

*Le permis de construire serait déposé fin d'année-début janvier, ensuite une année d'instruction d'études notamment environnementales sur la déviation, la consultation des entreprises, la construction de la route en parallèle (5 à 6 mois de travaux selon le département).*

*Pour le moment, il s'agit juste d'une information du Conseil mais pas de délibération spécifique. Le promoteur immobilier qui construit et loue ensuite à l'entreprise a déjà fait le même projet en Italie. Mais leur décision définitive ne sera prise qu'en fin d'année au lieu du mois d'octobre.*

*Le Président de la Région, Monsieur Bonneau, veut refaire une réunion centrale à Orléans pour bien insister et démontrer que les services de l'Etat s'engagent en priorité sur ce projet.*

## **2. ENFANCE JEUNESSE**

### **A. MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CC4V (Délibération n°2019/10/01)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :*

- **D'AUTORISER, D'ADOPTER ET VOTER** les nouveaux règlements intérieurs « enfance » et « jeunesse » pour les périodes de vacances et mercredis scolaires à compter d'octobre 2019, tels que présentés à l'assemblée et dès que les formalités de publicité seront accomplies

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## **B. ADOPTION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF COMMUNAUTAIRE (Délibération n°2019/10/02)**

*Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,*

- **d'AUTORISER, d'ADOPTER et de VOTER** le nouveau projet éducatif communautaire relatif au service enfance jeunesse tel que présenté à l'assemblée.
- **d'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

***Monsieur Guidat résume les 9 pages du nouveau projet éducatif communautaire comme suit ;***

***Il comprend 9 articles qui ont pour objectif de définir pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la CC4V un cadre politique, juridique, fonctionnel, organisationnel, prévisionnel afin que la communauté de communes soit en mesure de mettre en œuvre ce qu'elle a décidé au printemps 2016 à savoir :***

***Faire de la compétence jeunesse sa priorité absolue en élaborant une charte politique où 3 objectifs accompagnés de 3 grands principes ont été retenus.***

### **3 Objectifs :**

- 1- Répondre aux besoins des familles,***
- 2- Aider les jeunes à devenir des citoyens responsables au sein de notre société,***
- 3- Garder un territoire attractif pour nos jeunes.***

### **A travers 3 Principes :**

- 1- Mutualiser,***
- 2- Concerter,***
- 3- Communiquer.***

***Ce projet présente aussi la concrétisation des choix politiques depuis 2016, les évolutions politiques du service enfance-jeunesse depuis 2018, les perspectives évolutives de cette compétence afin de coller au mieux à une société en constante évolution, le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs (ACM) organisé sur les principes de la convention internationale des droits des enfants dans laquelle la compétence jeunesse doit s'inscrire tant dans le cadre réglementaire, législatif, éducatif et pédagogique.***

***Enfin, il est développé pour les responsables de cette compétence la nécessité de continuer à mettre en œuvre de la concertation, de la régulation, des évaluations, des contrôles, de la formation afin de répondre d'une part, au cadre général des principes de cette convention internationale des droits des enfants et, d'autre***

part, d'être en mesure en permanence d'adapter au mieux les moyens aux besoins et d'assurer la sécurité des enfants en toutes circonstances.

En conclusion, ce projet comprend la définition d'un projet éducatif, la présentation du territoire de la CC4V, son fonctionnement politique, la présentation des structures petite enfance, enfance jeunesse et le fonctionnement des ALSH.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

### 3. FINANCES

#### A. FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2019 SUITE A L'APPROBATION DU RAPPORT 2019 DE LA CLECT (Délibération n°2019/10/03)

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION				
Attributions de compensation à reverser aux communes	Attributions de compensation définitives 2018	Charges voirie	Charges mercredis ALSH sur 4 mois	Attributions de compensation à venir 2019
Bignon Mirabeau	11 831,00	0,00	-19,00	11 812,00
Corbeilles en Gâtinais	442 057,00	0,00	-1 908,00	440 149,00
Courtempierre	6 007,00	0,00	-176,00	5 831,00
Dordives	112 041,00	0,00	-2 488,00	109 553,00
Ferrières en Gâtinais	547 729,00	-15 085,00	-2 656,00	529 988,00
Fontenay sur Loing	658 883,00	-3 439,00	-1 766,00	653 678,00
Gondreville la Franche	62 222,00	0,00	-190,00	62 032,00
Griselles	24 297,00	0,00	-323,00	23 974,00
Préfontaines	5 409,00	0,00	-371,00	5 038,00
Rozoy le Vieil	53 594,00	0,00	-212,00	53 382,00
<b>Total à reverser</b>	<b>1 924 070,00</b>	<b>-18 524,00</b>	<b>-10 109,00</b>	<b>1 895 437,00</b>
Attributions de compensation à percevoir des communes	Attributions de compensation définitives 2018	Charges voirie	Charges mercredis ALSH sur 4 mois	Attributions de compensation à venir en 2019
Chevannes	19 474,00	0,00	189,00	19 663,00
Chevry sous le Bignon	4 762,00	0,00	21,00	4 783,00
Girolles	6 851,00	0,00	305,00	7 156,00
Mignères	13 583,00	0,00	138,00	13 721,00
Mignerette	13 399,00	0,00	172,00	13 571,00
Nargis	34 054,00	0,00	1 183,00	35 237,00
Sceaux du Gâtinais	27 741,00	0,00	325,00	28 066,00
Villevoques	3 321,00	0,00	97,00	3 418,00
<b>Total à percevoir</b>	<b>123 185,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430,00</b>	<b>125 615,00</b>
Attributions de compensation négative à percevoir de la commune de Treilles	Attributions de compensation définitives 2018	Charges voirie	Charges mercredis ALSH sur 4 mois	Attributions de compensation prévisionnelles 2019
Treilles en Gâtinais*	-369	0	-147	-516,00

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les montants des attributions de compensation définitives susvisés, au titre de l'année 2019.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- **DE NOTIFIER** aux 19 communes ces attributions de compensation 2019 afin qu'elles délibèrent sur ces dernières.

Décision du Conseil de Communauté : (à la majorité des deux tiers)

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## **B. MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE DE FERRIERES (Délibération n°2019/10/04)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **DE PROTESTER** fermement contre le projet de réorganisation du réseau des finances publiques tel que présenté,
- **D'ADOPTER** la motion contre le projet de fermeture de la trésorerie de FERRIERES EN GATINAIS,
- **DE RAPPELLER** l'urgence de mesures susceptibles de sauvegarder et de renforcer les services publics de proximité,
- **DE DEMANDER** instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la commune de FERRIERES EN GATINAIS de maintenir sa trésorerie.

*Dans le cadre de la réorganisation des trésoreries, il est question que le point « trésorerie » soit supprimé sur Ferrières notamment le point « contact avec le public » sachant qu'elle accueille entre 30 et 50 personnes par jour d'ouverture. Décision prise suite à une concertation lancée par le gouvernement qui prévoit cette restructuration des trésoreries.*

*Par contre, à Courtenay et à Châteaurenard, il est question de garder un point « contact ».*

*Monsieur Larcheron a rappelé au précédent directeur des finances publiques, Monsieur Mordacq, que dans un rayon de 7 km, il y a 13000 habitants et que certaines communes ne peuvent pas se permettre de faire 50 km pour remettre une régie de 50€ notamment pour une commune comme Corbeilles qui doit déjà se déplacer jusque Ferrières.*

*Il indique que si les collectivités disposaient de compte en banque dont elles pourraient gérer directement la comptabilité cela serait une réelle économie pour l'Etat.*

*Une délibération a été prise par le Conseil Municipal de Ferrières-en-Gâtinais. Elle a été envoyée à l'AMF, au sénateur...Il indique que ce serait judicieux que la CC4V appuie cette délibération pour soutenir au moins le point « contact » avec les administrés, entreprises et régisseurs. En effet, pour les collectivités les liaisons peuvent être informatisées et traitées à distance.*

*Il est possible de garder une permanence du trésor public à condition d'ouvrir une « Maison France Services », chose qui sera probablement à faire car la poste risque de disparaître également. Ce regroupement permettrait de faire un point CAF, poste...*



***Une réunion est prévue à Châteauneuf sur Loire le mardi 22 octobre de 17h à 19h à l'espace Florian.***

***Monsieur Larcheron ne pourra pas s'y rendre donc Monsieur Patrick Rigault s'y rendra et représentera la CC4V.***

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

### **C. CONTRIBUTION SDIS A LA CC4V : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SA REPRISE PAR LA CC4V EN 2020(Délibération n°2019/10/05)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **D'INFORMER** les élus de la future reprise de la contribution au SDIS, une fois que les formalités de modification des statuts qui requièrent la majorité qualifiée auprès des communes et que l'arrêté préfectoral en découlant sera signé (début 2020),
- **DE DIRE** que ce transfert de compétences sera accompagné d'un transfert de charges à étudier en CLECT,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

***Monsieur Larcheron informe que cette information est récente et que cela va devenir obligatoire car il s'agit d'une décision préfectorale.***

***Monsieur Canela précise que le SDIS souhaite harmoniser les montants des contributions à environ 30€/habitant. Les communes, qui ont une contribution inférieure à ce montant, verront leur contribution augmentée de 5% jusqu'à atteindre 30€/habitant. Celles qui ont une contribution supérieure à ce montant, verront leur cotisation ajustée en fonction du coût de la vie.***

***Monsieur Guidat soulève le fait que le nombre d'habitants indiqué pour la commune de Griselles est faux.***

***Monsieur Berthaud soulève un souci d'équité dans la répartition des contributions aux communes. Il se pose la question si la CC4V ne peut pas trouver un moyen d'équilibrer les choses lors d'une CLECT. Il souhaite, comme il l'avait demandé lors de la réunion de Bureau, savoir quels sont les critères qui font que les communes ont un coût par habitant qui diffère.***

***Monsieur Larcheron précise que les montants qui ont été pratiqués sont des montants définis il y a plusieurs années en fonction des dépenses faites et transmises sur déclaration par les communes au département, à l'époque. Il laisse la parole à Madame Bordas, Directrice Générale des Services.***

***Madame Bordas informe avoir envoyé un premier mail au SDIS le 9 octobre dont la réponse a été transmise aux élus membres du Bureau. Les derniers éléments d'information ont été reçus ce jour par Madame Bordas pour répondre à leurs interrogations.***

***Elle explique qu'initialement, avant la départementalisation et la création des SDIS, en 2001, il y avait 2 indicateurs principaux, le nombre d'habitants et un indice de richesse qui semblait être le***

*potentiel fiscal. Le tout était corrigé par un taux de l'unité de la catégorie initiale, à savoir, s'il y avait un centre de secours ou centre de premières interventions sur les territoires.*

*Ensuite, pour la période transitoire de 1997 à 2000, avant la départementalisation, il y a eu :*

- la contribution complémentaire qui permettait d'intégrer de manière anticipée le service,*
- le calcul des transferts de charges liées à la départementalisation basé sur les comptes administratifs des 5 dernières années des communes (transfert de charges comme la CC4V le fait dans la CLECT).*
- la nécessité d'équilibrer le budget, par conséquent des montants complémentaires répartis au nombre d'habitants ont été déterminés*

*La contribution a donc été définie, plafonnée et, chaque année, réévaluée et ramenée à la moyenne départementale. Le ratio était ensuite à nouveau redéfini pour rééquilibrer en fonction de la population si besoin.*

*En 2015, il y a eu de nouveaux critères ; un ratio moyen auprès des EPCI et un ratio moyen auprès des communes. Tous ces éléments avaient été communiqués au préalable.*

*En 2019, dernière phase, le calcul a été bouleversé bien qu'une certaine antériorité ait été conservée. Des ratios sur les contributeurs, par moyenne, entre les différents EPCI ont été pris. Un abattement a été pratiqué pour les EPCI tout comme il est pratiqué par zone rurale pour les communes et les SIVU.*

*Plus le coût de la commune était bas, moins la commune avait contribué au moment de la départementalisation ou avait fait très peu d'investissement concernant leur centre de secours ou bien encore elle avait un potentiel financier ou fiscal faible.*

*Monsieur Berthaud explique qu'il y avait bien des critères fiscaux sur la baisse des coûts et des proportions et que cela signifie que les communes les moins riches payaient moins et celles les plus riches payaient plus. Comme les communes de la CC4V n'ont pas les mêmes taux d'imposition, les mêmes richesses, il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage. Il propose de garder ces critères de richesse et de décider d'une méthode de répartition en CLECT et de ne pas se laisser imposer cette répartition.*

*Monsieur Larcheron précise que la décision reviendra effectivement à la CLECT, de pratiquer le lissage ou de réactualiser les contributions. La CC4V sera simplement « collecteur » du montant de la cotisation totale, elle décidera ensuite de sa répartition en fonction par exemple du service rendu par le SDIS.*

*Monsieur Hornez explique que le syndicat de Corbeilles dont il est le Vice-Président est composé de plusieurs communes dont certaines appartiennent à d'autres intercommunalités. Auparavant il s'agissait d'un SIVU et depuis peu, il s'agit d'un syndicat intercommunal gestionnaire du centre de secours de Corbeilles. Ces communes réunies ont, par le passé, financé la construction de la caserne de Corbeilles et vont actuellement financer l'agrandissement des vestiaires pour les JSP.*

*Monsieur Bouquet indique que les pompiers sont départementaux donc le SIVU pouvait être dissout car actuellement la commune paye un prix qui est 1 tiers plus cher que s'il n'y avait pas de SIVU car il y a des pompiers de proximité. Si ce SIVU fait partie de la CC4V pourra t'il être dissout ?*

*Monsieur Larcheron répond que la question sera posée au SDIS. La contribution totale au SDIS sera toujours la même donc si le SIVU est dissout et que cela coûte moins cher, cette différence sera répartie entre toutes les communes.*

*Pour monsieur Devin, selon le principe d'équité, la CC4V est un même territoire et les communes doivent payer la même contribution, le SDIS intervenant sur toutes les communes.*

*Monsieur Rigault propose qu'un lissage soit demandé sur quelques années.*

*Monsieur Larcheron précise qu'un débat aura lieu en CLECT afin de choisir une solution.*

*Monsieur Berthaud fait remarquer que la contribution a augmenté de 5%/an depuis 2015 alors que l'on dit aux communes de ne pas faire d'augmentation de plus de 1.2% de dépenses chaque année.*

*A cela Monsieur Larcheron répond que la CC4V n'a pas le choix.*

*Monsieur Hornez indique que la Communauté de communes Canaux et Forêts a déjà pris la compétence.*

*Monsieur Canela rappelle que les communes qui augmentent de 5% sont celles qui sont en dessous de 30€/habitant jusqu'à les atteindre. Pour les autres il s'agit d'une augmentation du coût de la vie.*

*Monsieur d'Haeger demande si les présidents du SIVU peuvent assister à la CLECT.*

*Monsieur Larcheron informe que les présidents de SIVU peuvent assister à la CLECT mais ne pourront pas prendre part au vote, il faudra vérifier les statuts du SIVU auparavant. Il est possible aussi de faire une « pré-CLECT ».*

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

#### **4. CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME**

##### **A. ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE INTEGRATION A LA CC4V DE L'OFFICE DE TOURISME SYNDICAT D'INITIATIVE (OTSI) DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2019/10/06)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **DE DONNER** son accord de principe pour une intégration de l'OTSI sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière,
- **DE PRECISER** que l'intégration de l'OTSI à la CC4V se ferait vers mars-avril 2020, une fois les formalités effectuées auprès du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret,
- **DE DIRE** qu'un conseil d'exploitation majoritairement composé d'élus de la CC4V, mais également d'anciens bénévoles de l'OTSI et de prestataires du territoire serait constitué sur proposition du Président de la CC4V,
- **D'AUTORISER** le Président à accomplir les démarches nécessaires à l'intégration de l'OTSI à la CC4V.

*Monsieur Larcheron précise que si, par exemple, il y a 10 bénévoles, il doit y avoir 11 élus.*

*Monsieur Berthaud, favorable à l'intégration de l'office de tourisme à la CC4V, n'est pas d'accord sur certaines conditions telle que la répartition 11/10 mais plutôt pour une répartition 5/6. Il précise qu'il y a la possibilité que d'autres partenaires se joignent au Conseil d'exploitation.*

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## **B. ACCORD DE PRINCIPE POUR UN DEMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIERES ET DES QUATRE VALLEES (Délibération n°2019/10/07)**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

**-DE DONNER** son accord de principe pour un déménagement de l'Office de Tourisme Place St Macé à Ferrières-en-Gâtinais.

*Monsieur Larcheron propose qu'un accord de principe soit donné afin d'avancer mais que le lieu sera choisi par l'ensemble des élus. L'intérêt d'un déménagement est de donner à l'office du tourisme une meilleure visibilité, plus de moyens avec éventuellement, plus tard, des vacances dans les maisons éclusières, par exemple.*

*Un pas de porte répondant aux critères est disponible place Saint Macé à Ferrières. La Mairie de Ferrières a demandé l'estimation pour ce lieu qui sera communiquée aux élus dès réception. Il sera donc proposé que l'EPFLI s'occupe de la négociation afin que ce projet soit porté sur plusieurs années.*

*Monsieur Berthaud précise qu'il y a une réflexion plus importante à faire sur le tourisme avec le vélo route, les maisons éclusières...Pour lui le lieu devrait se situer à l'entrée de la CC4V et du Gâtinais plutôt qu'une implantation focalisée sur Ferrières.*

*Monsieur Larcheron indique que quelqu'un qui veut faire du tourisme va se diriger vers un label tel que « les petites cités de caractère » et venir à Ferrières.*

*Madame Lefeuvre propose pour l'office du tourisme, la gare de Fontenay qui est à louer et pour laquelle la SNCF a déjà beaucoup de propositions.*

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## **5. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **A. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V : REDEFINITION DE LA COMPETENCE « LOGEMENT ET CADRE DE VIE », AJOUT DE DEUX COMPETENCES FACULTATIVES (Délibération n°2019/10/08).**

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** ces modifications statutaires,

- **DE PRECISER :**

1/que ces prises de nouvelles compétences sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

2/que les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification de la présente délibération par la CC4V, et que sans délibération de leur part dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

- **DE PRECISER** qu'elles entreront en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## 6. PERSONNEL

### A. MISE EN ŒUVRE DE FORMATIONS EN INTRA AVEC LE CNFPT ET AUPRES D'AUTRES ORGANISMES

(Délibération n°2019/10/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute convention avec le CNFPT pour la mise en place de formation en intra, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire et toute autre proposition de formation présentée par le CNFPT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute convention avec d'autres organismes de formation pour des formations gratuites mais aussi payantes lorsqu'elles ont un caractère obligatoire.

- **D'ABROGER** la délibération n°2018/09/23 du 27 septembre 2018 concernant la signature de la convention de mise en œuvre de formations en intra avec le CNFPT.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la CC4V ou seront ajoutés en décision modificative en cas de participation financière due.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

## 7. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

### 1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT.

- Délégations données au Président par le Conseil de Communauté

<b>19/45 du 27 août 2019</b>	Contrat avec Codiassse pour le transport des élèves à la piscine de Corbeilles pour 88 € TTC par déplacement.
<b>19/46 DU 27 août 2019</b>	Contrat avec Darbier pour le transport des élèves à la piscine de Ferrières pour 87 € TTC par déplacement de Fontenay et 97 € TTC pour les déplacements de Dordives, Griselles et Nargis.
<b>19/47 du 27 août 2019</b>	Acte modificatif n°1 pour travaux sol gymnase Ferrières avec l'entreprise ART DAN pour 10 769,50 € HT soit 12 923,40 € TTC.
<b>19/48 du 9 septembre 2019</b>	Contrat avec Darbier pour le transport enfance jeunesse 1,60 € TTC par kilomètre et des frais fixes variant de 62,54 € à 320,78 € en fonction de la durée du trajet.
<b>19/49 du 11 septembre 2019</b>	Attribution marché travaux au Marchais Sillon à Ferrières - la tranche ferme :112 212,50 € HT soit 134 654,46€ TTC. - la tranche conditionnelle 180 158,20 € HT soit 216 189,84 € TTC à EUROVIA / TINE.T
<b>19/50 du 12 septembre 2019</b>	Attribution mission sps 4800 € ttc et Contrôleur technique 9540€ TTC à QUALICONSULT.
<b>19/51 du 19 septembre 2019</b>	Attribution à CITEOS ORLEANS du marché de vidéo surveillance de la ZAE de la colline à Dordives au prix global de 25 838,57 € HT soit 31 006,28 TTC.
<b>19/52 du 25 septembre 2019</b>	Contrat avec pyramide pour l'entretien de maintenance du mur d'escalade à Ferrières pur un montant de 686 € HT soit 823,20 € TTC.
<b>19/53 du 3 octobre 2019</b>	Location d'un copieur avec Dactyl Buro pour le rez-de-jardin pour 99 € HT soit 118,80 TTC au trimestre.
<b>19/54 du 4 octobre 2019</b>	Acte modificatif n°2 pour travaux sol gymnase Ferrières avec l'entreprise ART DAN pour 14 417,10 € HT soit 17 300,52 € TTC.

## 8. TRAVAUX COMMISSIONS

Monsieur Larcheron annonce avoir signé le permis de construire du DOJO cet après-midi.

### 1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

Monsieur Guidat rend compte des décisions de la commission jeunesse et COPIL sur 6 domaines.

-Aménagement des horaires le 24 et 31/12/2019 : La commission a autorisé la fermeture des centres à 17h au lieu de 19h à ces dates à la demande des cadres de la compétence jeunesse que Monsieur Guidat remercie pour le personnel.

-L'ouverture des centres pour 2020 : de 263 jours pour 254 en 2019 :

- Hiver 2020 (du 17 au 28/02)= 10 jours d'ouverture

3 centres ouvriront 1 semaine sur 2 et 2 centres ouvriront les 2 semaines afin que les parents trouvent toujours un centre ouvert. (soit 35 jours d'ouverture cumulés)

- Printemps 2020 (du 14 au 24/04) = 9 jours d'ouverture

Modalités d'ouverture identiques à l'hiver. (soit 31 jours d'ouverture cumulés)

- Été 2020 :
  - (du 06 au 31/07)= 19 jours d'ouverture  
Les 5 centres seront ouverts pendant les 4 semaines. (soit 95 jours d'ouverture cumulés)
  - (du 03 au 28/08)= 15 jours d'ouverture  
2 centres ouvriront 3 semaines (Corbeilles et Atelier jeunesse), 2 centres ouvriront 2 semaines (Ferrières et Dordives), 1 centre, 1 semaine (Nargis). (soit 55 jours d'ouverture cumulés).
- Toussaint 2020 (du 19 au 31/10) = 10 jours d'ouverture  
3 centres seront ouverts 1 semaine, 2 centres seront ouverts 2 semaines (soit 35 jours d'ouverture cumulés)
- Noël (du 22 au 31/12)= 4 jours d'ouverture  
2 centres fermés, 3 centres ouverts (Nargis, Corbeilles, Atelier jeunesse) (soit 12 jours d'ouverture cumulés)

-Mise à disposition du personnel : La commission a validé le principe de mise à disposition de personnel d'animation à la CC4V pour l'ensemble des ALSH du territoire, en fonction de leurs diplômes. Cependant, il a été demandé de mettre en place une réunion de travail afin que les 3 directrices générales concernées puissent, sur ce sujet très technique, être juridiquement irréprochables, prendre en compte les remarques du CDG 45 pour élaborer un principe de mise à disposition solide et efficace.

-Les effectifs : La commission, dans laquelle siègent également des conseillers de la commission finances, a donné un avis favorable pour accueillir les enfants à hauteur des capacités d'accueil des centres. La CC4V répond ainsi à son objectif politique qui est de répondre aux besoins des familles édicté dans le projet éducatif lu précédemment. Le nombre d'accueil des 5 centres est de 196 enfants au total :

Corbeilles = 43

Nargis = 43

Dordives = 60

Ferrières (ALSH + Atelier Jeunesse) = 50

-Le RAM : Suite à une baisse sensible de l'activité du RAM, une nouvelle fiche de tâches a été proposée à la responsable. Désormais, cet agent CC4V, restant directrice du RAM, intégrera également le pôle du service enfance jeunesse afin de renforcer ce dernier et qui évitera le recrutement à court terme.

-Les Bilans quantitatifs et qualitatifs : Les bilans comparatifs 2018-2019 ont été présentés à la commission, dans les domaines du périscolaire et de l'extra-scolaire. Il a également été présenté un comparatif quantitatif extra-scolaire 2015-2019, en terme de « journée enfant », afin de visualiser les variations d'effectif selon les périodes et les ALSH. Il est à noter une augmentation significative des journées enfant des mercredis depuis septembre 2019. Ces bilans permettent aussi de visualiser le nombre d'enfants venus en ALSH par commune de résidence. Tous ces documents sont à disposition pour tous renseignements plus précis.

## 2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

## 3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

Sur Dordives, il y a des négociations sur les terrains.

Des courriers sont partis de la CCI afin de connaître mieux notre tissu économique. Des courriers vont être également envoyés par la CC4V aux acteurs économiques afin que le personnel de la CC4V les rencontre.

#### 4) Culture – Patrimoine & Tourisme

Monsieur Larcheron informe avoir reçu un message de Monsieur le Président de l'Office de tourisme suite à des échanges lors de la cérémonie du 9 octobre à Corbeilles. Après avoir été interpellé notamment par le Maire et son Adjoint de la commune de Villevoques, il fait un rappel du but des « Quatre vallées en musique » qui est de présenter des jeunes talents en partenariat avec Patrice Fontanarosa et faire tourner les concerts dans les dix-neuf communes de la CC4V.

Concernant la programmation pour 2020, Patrice Fontanarosa a proposé un concert d'exception, le violon en chanson, concert de chanson française reprenant les grands airs connus ou méconnus qui ne peut se produire que dans une église de grande capacité (300-350 places). Pour l'office du tourisme, un choix s'impose ; soit les 3 concerts habituels sont produits, soit un concert d'exception sera proposé, sachant que début août, sur les 3 communes sollicitées par courrier, aucune n'a répondu avant le conseil d'administration de l'office du tourisme du 26 septembre.

Monsieur Harang de Préfontaines dit ne pas avoir reçu le courrier car il aurait répondu favorablement.

Monsieur Larcheron reprend la lecture du message du président de l'office du tourisme qui indique qu'après un débat en conseil d'administration où siègent 6 élus de la CC4V, le choix s'est porté sur un concert unique à Ferrières. En conclusion, depuis 2013, soit en 7 ans, 2 concerts ont été réalisés à Ferrières et 19 dans les autres communes.

Monsieur Larcheron précise qu'il n'est pas à l'origine de cette demande. Il indique également que l'abbatiale sera probablement fermée pour travaux pendant 2 ans à compter de septembre 2020 et qu'il n'y aura donc aucun concert pendant cette période.

Il est rappelé, aux communes ayant une bibliothèque ou un point lecture (Dordives, Le bignon Mirabeau, Nargis...), qu'une réunion, proposée par la médiathèque départementale, a lieu le jeudi 7 novembre à la Bibliothèque de Chuelles pour présenter une nouvelle procédure d'échange et de circulation des ouvrages.

#### 5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacquie GRISARD

Monsieur Larcheron indique qu'à la suite des surprises qu'il y a eu au gymnase de Ferrières, les travaux ne seront finis que fin novembre. L'ancien collègue a donc été ouvert pour les associations sportives.

#### 6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGAULT

#### 7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

PLUI : Les permanences dans les communes se déroulent bien.

Le planning des réunions est sur l'Agora. Il y a un changement pour la prochaine réunion du 18 novembre. A la place du COPIL « réunion de synthèse et validation des OAP » il y aura un COPIL sans le cabinet d'études. Madame Laumonier et Madame Bruzi feront une synthèse précise de tous les points particuliers à voir. Les 19 communes seront représentées par leur Maire qui portera les questions de la commune. Une commune est égale à 1 voix. Lors de cette réunion devra être décidé le règlement.



Le 25 novembre, il y aura la réunion de synthèse pour la présentation aux personnes publiques associées du règlement du zonage.

Début novembre, les plans définitifs seront fournis par ECMO. Madame Costa demande aux communes de bien les vérifier. Elle conseille de les comparer avec les anciens plans toujours disponibles sur la plateforme.

Ensuite il y aura une série de réunions publiques.

Tout d'abord, l'invitation aux propriétaires, pour la présentation des zones AU, est partie. Les réunions auront lieu :

- Le 24/10 à 18h30 à Dordives
- Le 30/10 à 18h30 à Corbeilles
- Le 13/11 à 19h00 à Ferrières

Ensuite, lors de réunions publiques ouvertes à tous, seront présentés le zonage et le règlement. Ces réunions auront lieu :

- Le 02/12 à 19h00 à Ferrières
- Le 04/12 (au lieu du 12/12) à 19 h00 à Dordives
- Le 09/12 à 19h00 à Corbeilles

Pour ces réunions, il faudra toucher un maximum de personnes donc des flyers et des affiches ont été prévus.

Madame Costa demande aux communes de relayer l'information au sein des bulletins municipaux, par exemple, ou par système de SMS existant dans certaines communes.

Elle conclut que l'année devrait se terminer avec un PLUI bien construit et remercie l'implication des communes à chaque réunion.

Monsieur Didier Devin demande si les éléments seront transmis avant le 18 novembre.

Madame Costa demandera à Madame Laumonier et Madame Bruzi la synthèse des points à discuter avant cette réunion.

Monsieur Berthaud précise que, suite à la réunion à laquelle il a assisté, des questions restent en suspens, qu'ECMO doit apporter des réponses et qu'il espère que les plans ne seront pas faits sans avoir répondu à ces questions avant. Il faut pouvoir travailler sur les plans début novembre.

Monsieur Harang souligne la compétence des deux agents CC4V et leur écoute tout au long du travail du PLUI.

Madame Costa informe que les plans doivent être rendus par ECMO le 4 ou 5 novembre. Si aucune réponse n'est apportée sous 8 jours suivants la permanence, elle conseille d'en parler à Madame Laumonier et Madame Bruzi qui font un travail remarquable au niveau de l'urbanisme avec compétence et écoute.

Suite à la demande de Monsieur Rigault, Madame Costa indique que les propriétaires de zones AU à Nargis devront se rendre à une réunion publique d'un pôle relais.

## 8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Concernant la maison de santé, Madame Lefevre informe que Logemloiret a été reçu en septembre. Il serait le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de la structure. Il reste à finaliser les opérations foncières pour

disposer de l'espace nécessaire à la construction d'une surface de 600m<sup>2</sup>. Logemloiret louera les locaux à la CC4V pendant la durée du prêt. A l'issue de ce prêt, la CC4V sera propriétaire des locaux mais Logemloiret restera bailleur social pour les logements construits. Pendant le prêt, resteront à la charge de la CC4V les fluides (chauffage, eau, électricité) et les charges d'entretien courant. Dans le projet sont inclus les pôles relais de Corbeilles et Dordives.

L'annonce pour le recrutement d'un coordonnateur de santé a été lancée sur divers sites et à ce jour 4 candidatures ont été reçues. La fiche de poste est visible sur le site de la CC4V et Madame Lefeuvre invite les élus à la diffuser à leurs contacts. Un cadre A ou B est recherché. Il s'occupera, dans un premier temps, de monter le dossier en partenariat avec les financeurs, la Caisse Primaire d'assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé via la Région et de la concertation avec les professionnels de santé. Puis il intégrera la structure pour assurer la gestion administrative avec les professionnels de santé. Dès son recrutement, les professionnels de santé seront informés pour prendre connaissance de l'avancée du projet et ainsi être acteurs du montage de la structure.

Il faut communiquer le fait que la télé-médecine est en place sur Dordives et la téléconsultation à Corbeilles pour pallier le manque de médecins.

Madame Mélusine Harlé, Présidente de l'association « Gâtinais Progrès », a été reçue. Elle travaille sur la désertification médicale. Monsieur Berthaud, Madame Besse-Desmoulières et Madame Lefeuvre ont fait part de la disponibilité des locaux vacants sur les communes respectives qui peuvent accueillir un médecin même pour quelques jours par semaine. L'atout des gares a également été évoqué pour favoriser l'accueil de médecins parisiens. Le Vice-président de « Gâtinais Progrès » s'est rapproché de deux facultés de médecine dans la région parisienne pour déposer des demandes de praticien généraliste pour le territoire.

La commission Actions sociales s'est réunie le 10 octobre et souhaite reconduire l'auto-école solidaire, levier vers l'emploi et aide psychologique pour les personnes sélectionnées qui retrouvent confiance en elles.

Lors de cette réunion les responsables des associations sportives de Corbeilles, composées de 14 associations) et de l'ESG composé de 27 sections (dont les nouveautés cette année : mur d'escalade, tennis de table et danse orientale) ont été reçus. Ils ont fait part de leurs projets et du manque de bénévoles notamment de jeunes pour leur bureau.

L'ESG a pour projet une piste d'athlétisme composée de 4 couloirs qui serait profitable aux 1500 élèves du secteur et permettrait de fidéliser les sportifs de l'ESG afin qu'ils ne s'orientent pas vers d'autres clubs. Celle-ci serait envisagée derrière le futur DOJO, reste à vérifier la surface dont la CC4V dispose.

L'ESG a également recruté un animateur sportif diplômé pour encadrer 9 éducateurs professionnels. Il a exposé un grand projet 2019-2024, en lien avec les jeux Olympiques, qui est en préparation et axé sur 3 pôles :

- intégrer un public présentant un handicap,
- développer le sport féminin,
- développer le lien avec les écoles.

Madame Lefeuvre indique avoir assisté le 11 octobre au comité directeur de l'ESG. Les remarques ont concerné les dégradations, l'indisponibilité du gymnase de Ferrières suite aux aléas des travaux. La mise à disposition du réfectoire du collège pour les arts martiaux est appréciée. Les membres souhaiteraient être consultés et impliqués lorsque des travaux sont prévus par la CC4V, alors que le calendrier des tournois et manifestations est programmé. Ce Point sera à voir lors d'une prochaine réunion avant l'assemblée générale de l'ESG du 22 novembre à laquelle seront conviés les responsables techniques CC4V, les Vice-Présidents aux travaux et aux finances, les représentants des instances sportives, la commission des associations.

A la question posée par Madame Mermillod, à savoir, pour quelle raison les médecins sont recherchés sur Paris plutôt que dans notre académie, Madame Lefeuvre explique que la proximité avec Paris facilite la mobilité.

Monsieur Berthaud félicite le travail effectué par l'association « Gâtinais Progrès ». Il indique qu'à Dordives ils font eux même de la promotion auprès de la faculté de Tours et qu'il faut se faire fonctionner le réseau.

#### 9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

Monsieur Berthaud informe de la tenue d'une réunion le samedi matin 23 novembre 2019 et qu'il conviendrait qu'il y ait un représentant par commune.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Rappel des prochaines réunions de Bureau et Conseil de Communauté :

- ❖ **Mardi 12 novembre 2019 à 15h00** : Bureau Communautaire suivi de Conseil de Communauté.
- ❖ **Jeudi 21 novembre 2019 à 19h30** : Conseil de Communauté.
- ❖ **Lundi 9 décembre 2019 à 14h30** : Bureau Communautaire suivi de Conseil de Communauté.
- ❖ **Jeudi 19 décembre 2019 à 19h30** : Conseil de Communauté.

La séance se termine à 21h50.